

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

CR du Conseil Municipal	Page 1 à 2
Mea-Culpa	Page 2
US Drôme-Provence	Page 2
Carnet bleu	Page 2
Le Mas de la Roche	Page 3
Domaine Piallat	Page 3
Amicale montbrisonnaise	Page 3
Questionnaire aux cyclistes	Page 3
Déclaration annuelle de ruches	Page 4
Chez nos voisins Taulignannais	Page 4

MÉMENTO

- **Vendredi 15 juin :**
Le Mas de la Roche en chansons
- **Dimanche 17 juin :**
Fête des pères
- **Jeudi 21 juin :**
Eté
- **Samedi 23 juin :**
Rencontre de pétanque

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2018 à 19H

Tous présents

Secrétaire de séance : Séverine MAILLOT

Ordre du jour :

- CCEPPG – Projet de schéma de mutualisation
- Travaux local cimetière et jardin du souvenir
- Adhésion Prévigrière
- SDED – Approbation projet électrification de trois maisons
- Chemin rural n°7 - Régularisation
- Attribution cadeau employé communal
- Urbanisme
- Questions diverses.

CCEPPG – Projet de schéma de mutualisation

Mme le Maire présente le projet du schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes Enclave des Papes / Pays de Grignan. Le Conseil municipal approuve ce projet.

TRAVAUX LOCAL CIMETIERE ET JARDIN DU SOUVENIR

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le local situé derrière le cimetière nécessite une remise en état. D'autre part, dans le nouveau cimetière, la bordure de l'allée Nord doit être

déplacée pour permettre la pose de caveaux. Il est également proposé d'installer une plaque au jardin du souvenir. Le coût de ces opérations s'élève à 3 969,50 € pour le local, 3 865 € pour le muret et 1 058,33 € pour la plaque, soit un total de 8 892,83 € HT. Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Département de la Drôme.

Accord du Conseil municipal.

ADHESION PREVIGRELE

L'Association PREVIGRELE a envoyé un appel de cotisation pour 2018 s'élevant à 882,85 €. Le Conseil trouve ce montant excessif compte tenu des contraintes budgétaires et décide d'attribuer la moitié de cette somme.

SDED

***APPROBATION PROJETS ELECTRIFICATION**

Trois demandes de raccordement électrique ont été demandées. Le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme qui gère ces dossiers demande l'accord de la Commune. Le montant total de la part communale s'élève à 16 839,51 €.

Le Conseil municipal donne son accord sous réserve que les demandeurs acceptent de rembourser à la Commune le montant de leur raccordement. Une convention devra être signée.

*** ADHESION COMPETENCE OBLIGATOIRE**

Mme le Maire expose que le Conseil communautaire a modifié ses statuts pour pouvoir restituer aux communes membres la compétence électrification et éclairage public. La Commune doit donc confirmer son adhésion à la compétence commune à l'ensemble des membres du SDED : « Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité et du gaz ».

Accord du Conseil municipal.

CHEMIN RURAL n° 7 - REGULARISATION

Après maintes discussions, un accord a été trouvé entre les propriétaires concernés pour la régularisation du chemin rural n° 7. L'échange officiel pourra donc avoir lieu.

ATTRIBUTION CADEAU EMPLOYE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime pour départ en retraite à l'adjoint administratif actuellement en poste.

URBANISME

DP 26 192 18 N0003 – LAURENT Maxime –
Gramenon B 940

Création d'une extension et d'un auvent

Avis favorable du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'irrigation : Un projet d'irrigation Sud Drôme – Nord Vaucluse pourrait voir le jour dans les années à venir. Des études sont faites par la chambre d'agriculture pour analyser les besoins en eau de notre secteur.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux. Le Maire.

MEA-CULPA

Ces quelques lignes sont destinées aux personnes qui ont pu ou pourraient être gênées par le travail des agriculteurs (bruits, traitements...). Nous nous en excusons auprès de nos concitoyens et de leurs hôtes pour la gêne occasionnée. Il faut savoir que ce n'est pas par plaisir que ces traitements sont effectués mais par nécessité voire même par obligation liée à la flavescence dorée (arrêté préfectoral).

Pour ce faire, il faut que les conditions climatiques (absence de vent et de pluie) soient réunies c'est-à-dire parfois la nuit...

L'agriculture est l'activité économique principale sur notre commune et le vin n'arrive pas seul dans le verre, il y a des centaines d'heures de travail avant.

Merci de votre compréhension.

Quelques agriculteurs...

US DROME PROVENCE

Dans le but de préparer sa saison 2018/2019 l'US Drôme-Provence invite les joueurs désirant pratiquer le foot novices ou confirmés les mercredis suivants :

Mercredi 30/05. 6/06 .13/06

> U13 né en 2006/2007 Taulignan 16H niveau excellence

> U15 né en 2004/2005 Grillon 17H niveau excellence

> U17 NE EN 2002/2003 Taulignan 17H30 niveau pré excellence

Pour l'école de foot

> U9/U8/U7/U6 né en 2010/2011/2012/2013 Grillon 14H

>U10/U11 né en 2008/2009 Grillon 15h30

>FÉMININ Taulignan samedi 9 juin 10H

> SENIORS né en 2001 et plus vendredi 01/08/15 juin Grillon 19H

Dassot Bernard 06/89/29/23/34

Mulato Bruno 06/32/30/38/30

Us Drôme Provence - Ludovic Gourjon – Vice-président

CARNET BLEU

Un petit Gabriel est arrivé au foyer de Caroline Brunel, Cyril Valette et sa grande sœur Nina. Bienvenue à ce nouveau bébé.

LE MAS DE LA ROCHE

LE MAS DE LA ROCHE « EN CHANSONS »
VENDREDI 15 JUIN à 19h
Avec la chorale féminine de Venterol
Nous vous attendons avec plaisir à cette occasion !

Michèle et Pierre MEZIN – Le Mas de la Roche
06 72 94 92 49 – 06 07 34 46 26
www.masdelaroches.com

DOMAINE PIALLAT

 **Domaine Piallat**
Samedi 21 juillet 2018

SUR RESERVATION

06.95.05.40.13

Cochons à la broche le MIDI

Moules à la brasucade le SOIR

Ambiance à la Péleille !



&



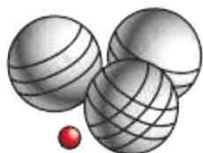
Vol en hélicoptère

Nouveau Rosé 2018 à déguster !



AMICALE MONTBRISONNAISE

Samedi 23 juin
Rencontre amicale de pétanque entre Montbrisonnais
A partir de 14H30
8€ par équipe
Apéritif offert aux participants.
La soirée se poursuivra par un repas tiré du sac.



QUESTIONNAIRE AUX CYCLISTES

Pour les personnes qui seraient intéressées, un questionnaire est à remplir en mairie, sur votre pratique du vélo en vue d'éventuels aménagements.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).



CHEZ NOS VOISINS TAULIGNANNAIS

Les préparatifs de nos événements estivaux avancent à grands pas, d'ailleurs notez d'ores et déjà les dates à retenir :

- **le 30 juin et 1^{er} juillet, TERRES DE LAVANDIN !** Des animations, un marché de producteurs, un bal, un dîner de produits locaux... on vous en dit plus bientôt !

- **du 10 au 14 août, THEATRE A TAULIGNAN**, 5 jours de festival avec des surprises, des créations, des concerts, ... autour de cette belle salle des fêtes !

En attendant, le mois de juin est l'occasion pour nous d'accueillir un artiste francilien qui va exposer ses grands formats à la salle de la commune.

Au plaisir de vous voir nombreux !

BLEU PAR BUS !

Vernissage le 2 juin à 18h à la salle de la commune - Exposition du 2 juin au 1^{er} juillet

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 4 juillet 2018**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 25 juin 2018 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT